

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Ressources
Humaines

F15

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote : 3

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Mise à jour du tableau des postes du service Développement des Compétences RH (DCRH) et du service Droit Sécurité et Conditions de Travail (DSCT) de la Direction des Ressources Humaines

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la délibération F7 du 16 novembre 2022 portant création notamment de deux postes (un·e chargé·e et un·e assistant·e formation) au sein du service DCRH,

Considérant la réorganisation du service développement des compétences RH de la DRH et la nouvelle répartition des missions de recrutement, de formation et de maintien dans l'emploi,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Technique du 14 octobre 2022,

Vu l'avis de la commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Adopte le tableau la mise a jour du tableau des emplois permanents du service Développement des Compétences RH (DCRH) et du service Droit Sécurité et Conditions de Travail (DSCT) de la Direction des Ressources Humaines comme suit :

Service Développement des Compétences RH (DCRH)				
Nombre de poste	Intitulé	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi
1	Responsable de service DCRH	Administrative	A	Attachés territoriaux
1	Responsable adjoint.e du service DCRH	Administrative	A	Attachés territoriaux
4	Conseiller.e en recrutement et parcours professionnels	Administrative	A Ou B	Attachés territoriaux Ou Rédacteurs territoriaux
2	Conseiler.e en formation	Administrative	A Ou B	Attachés territoriaux Ou Rédacteurs territoriaux
1	Assistant.e recrutement	Administrative	B Ou C	Rédacteurs territoriaux ou Adjoints administratifs territoriaux
2	Assistant.e de formation	Administrative	B Ou C	Rédacteurs territoriaux ou Adjoints administratifs territoriaux

Service Droit Sécurité et Conditions de Travail (DSCT)				
Nombre de poste	Intitulé	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi
1	Conseiller.e reclassement et handicap	Administrative	A Ou B	Attachés territoriaux Ou Rédacteurs territoriaux

Article 2 : Dit que la présente délibération prendra effet à compter de son caractère exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant sont imputées au budget de l'exercice en cours sous les rubriques correspondantes.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023